



**En collaboration avec l'Organisation pour l'Harmonisation en
Afrique du Droit des Affaires (OHADA),**

**L'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA)
et l'ICAMA organisent la 4^e édition de la Journée Africaine de
l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM)**

Sur le

Thème : « L'accord de médiation et la sentence arbitrale »

***Le 31 mars 2026 à l'Hôtel CONCORDE INTERNATIONAL de Yaoundé (Cameroun) et sur la
plateforme visioconférence de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)***



I. OBJECTIFS

A. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette 4^e édition de la Journée Africaine de l'Arbitrage et de la Médiation est de renforcer la capacité des participants sur la connaissance et la pratique de la médiation et de l'arbitrage en Afrique et ailleurs.

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière plus spécifique, il s'agit pour la 4^e édition de la Journée Africaine de l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM) de :

- analyser le cadre juridique de l'accord de médiation et de la sentence arbitrale ;
- examiner les conditions de validité, de reconnaissance et d'exécution d'un accord de médiation et d'une sentence arbitrale ;
- identifier les difficultés pratiques rencontrées dans leur exécution ;
- favoriser le partage d'expériences entre praticiens et le monde des affaires sur la perception et l'exécution d'un accord de médiation et d'une sentence arbitrale.

II. PUBLIC CIBLE

Cette conférence est destinée aux cadres chargés du contentieux des Etats et autres personnes morales de droit public africains, au monde des affaires où l'on pratique ou envisage de connaître le règlement des différends commerciaux et des investissements, de manière directe ou indirecte. Il s'agit des :

- dirigeants et cadres des organisations communautaires africaines d'intégration économique et juridique ;
- dirigeants, managers et cadres des structures privées ;
- magistrats, avocats, notaires et auxiliaires de justice ;
- opérateurs économiques ;
- juristes d'entreprises ;
- responsables et cadres des institutions d'arbitrage et de médiation ;
- chercheurs dans le domaine du commerce et du contentieux international ;
- étudiants et stagiaires dans le domaine du droit du commerce et du contentieux international.

III. LANGUES DU COLLOQUE

Les travaux se dérouleront en Anglais et en Français, avec une traduction simultanée en Espagnol et Portugais.

IV. ANIMATION

Cette 4^e édition de la Journée Africaine de l'Arbitrage et de la Médiation sera animée par d'éminents spécialistes du règlement des différends, experts nationaux, internationaux et partenaires institutionnels de l'APAA.

V. LIEU

Cette 4e édition de la Journée Africaine de l'Arbitrage et de la Médiation aura lieu le 31 mars 2026, à l'Hôtel CONCORDE INTERNATIONAL de Yaoundé (Cameroun) et sur la plateforme de visioconférence de l'ERSUMA.

VI. INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire via la plateforme de formation de l'ERSUMA dont les coordonnées sont ci-après : <https://sigweb.ersuma.org>

Les participants inscrits recevront une notification de validation de leur paiement et seront invités à rejoindre le lieu de déroulement de la formation selon le mode participation choisi, en présentiel ou par visioconférence.

VII. FRAIS D'INSCRIPTION

La 4e édition de la Journée Africaine de l'Arbitrage et de la Médiation se tiendra en bimodal, en présentiel et par visioconférence :

A- Frais de participation

- ❖ **Frais de participation en présentiel : 200.000FCFA**
- ❖ **Frais de participation par visioconférence : 150.000 FCFA.**

B- Paiement des frais de participation

Ces frais sont payés soit :

- directement au siège de l'APAA sis à Yaoundé, quartier BASTOS, deuxième niveau de l'immeuble abritant le Consulat Général du Burkina Faso. Voir **Mme DJOMO DJANPA Chantal, Assistante administrative, tél : +237 676 89 64 37 Mobile Money ou +237 658 80 84 79 Orange Money** (les frais d'envoi sont à la charge de celui ou celle qui s'inscrit) ;
- par envoi Western Union aux coordonnées suivantes **DJOMO DJANPA Chantal, ville : Yaoundé** ; tél : **+237 676 89 64 37**, au plus tard quatre (4) jours avant la tenue du colloque (les frais d'envoi sont à la charge de celui ou celle qui s'inscrit) ;
- par virement bancaire dans le compte de l'APAA, domicilié à Bange Bank agence de l'hôtel Hilton à Yaoundé.

RIB : Banque	Agence	Compte	Clé
10040	01003	38203113401	21

IBAN : CM2110040010033820311340121

Code Swift : NAGCCMCM

- par paiement en ligne sur **la plateforme de paiement** SIGWEB de l'ERSUMA ou copier et coller le lien ci-après dans votre navigateur pour y accéder : <https://sigweb.ersuma.org>

PRESTATIONS

L'inscription comprend : la participation aux travaux scientifiques/ l'accueil et l'accompagnement en vue du retour (pour les participants ne résidant pas au Cameroun) / la pause-café/ le déjeuner/ le kit de documentation.

LES FRAIS DE PARTICIPATION NE COMPRENNENT NI LE BILLET D'AVION, NI LES FRAIS DE SEJOUR, QUI SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS.
RÉSERVATIONS

Les participants peuvent réserver à l'hôtel indiqué ci-après, où des tarifs préférentiels ont été négociés par le comité d'organisation :

HOTEL CONCORDE INTERNATIONAL

TEL : +237 680 22 52 65 / 690 65 91 42

Email : contact@concord-hotel.cm

Olezoa, Avenue Charles Atangana Ntsana Yaoundé Cameroun

Lors de votre réservation, bien vouloir préciser que ladite réservation a trait, à la 4^e édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de Médiation organisée par l'APAA le 31 mars 2026, ou encore, appeler au (à compléter) et demander à parler à (compléter).

Types de chambre.	Tarif préférentiel
(à compléter)	145.000 FCFA
	80.000 FCFA

HOTEL PRESTIGE OLEZOA

Personne à contacter Madame TADIESSE Hôtel Prestige

Tél. : 699900717 / 677457371

Email : m.tadiesse@yahoo.fr

Types de chambre	Tarif préférentiel
Chambre Standard	25.000 FCFA

PROJET DE PROGRAMME 4^{EME} ÉDITION DE LA JOURNÉE AFRICAINNE DE L'ARBITRAGE ET DE LA MÉDIATION (JAAM)

9h00 - 10h20 : Cérémonie d'ouverture

9h00 - 9h10 : Mot de bienvenue de Président de l'APAA, Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA).

9h10 - 9h20 : Mot du Directeur de ICAMA, par Monsieur OJO BAYO ; ancien Ministre de la Justice de la République du Nigeria.

9h20 - 9h30 : Mot du Secrétaire Permanent de l'OHADA.

9h30 - 9h40 : **La Médiation et l'Arbitrage tel que perçus par la CNUDCI**, par Madame Anna JOUBIN BRET, Secrétaire de la CNUDCI.(en ligne)

9h40 - 10h00 : **Rapport introductif de la conférence**, par Madame Esther NGO MOUTNGUI épouse IKOUE, Magistrat hors hiérarchie, ancienne Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.

10h00 - 10h20 : Discours d'ouverture

10h30-11h30 : PREMIERE SESSION : Élaboration de l'Accord de Médiation

Modérateur : **Professeur Étienne NSIE**, Université OMAR MBONGO de Libreville

10h30-10h45 : **L'élaboration de l'accord de médiation**, par Docteur Boli BINTOU DJIBO, Présidente du Réseau des Médiateurs Professionnels d'Afrique, Coordinatrice du Certificat en médiation OHADA, membre du Comité d'Orientatoin, de Suivi et d'Évaluation du Centre d'Arbitrage de la CCJA (COSECA).

10h45-11h00 : **L'Office du médiateur**, par Monsieur SOROU William Bernardin DOSSOU, ancien Secrétaire Permanent du Centre d'Arbitrage et de Médiation Conciliation du Bénin.

11h00-11h15 : **La problématique de l'exécution au Cameroun d'un accord de médiation obtenu en dehors de l'espace OHADA**, par Madame Brigitte ADA NNENGUE épouse LEBRETON, Présidente de la SCP CEPFOMEN, Présidente élect du CAMA, Conciliatrice au CIRDI, Ancienne Présidente de l'AG des Avocats au Barreau du Cameroun.

11h15-11h30 : **La force obligatoire de l'accord de médiation**, par Monsieur Godwin OMOAKA SAN, Président du Conseil d'administration de l'Institut de Médiation et de Conciliation du Nigéria.
(en ligne)

11h30 - 14h40

DEUXIEME SESSION : L'Exécution de l'Accord de Médiation

Modérateur : Docteur Karel OSIRIS DOGUE, Directeur Général de l'ERSUMA

11h30-11h45 : L'exécution de l'accord de médiation dans l'espace OHADA, par Monsieur Patrick LIBAM MOUTNGUI, Avocat, Juriste au Cabinet d'Avocat Eméritus, Abidjan, Président exécutif de l'Association des Clubs OHADA du Cameroun.

11h45-12h00 : L'exécution de l'accord de médiation selon la Convention de Singapour, par Monsieur Julius NKAFU, Avocat aux Barreaux de Londres et du Cameroun.

12h00 – 12h15 : L'exécution des décisions issues des différents modes alternatifs de règlement de conflits, par Maître Jean François TOSENS, Avocat au Barreau de Bruxelles, Président de l'Association Francarbi. (en ligne)

12h15 – 12h30 : L'Accord de médiation et la Sentence CIRDI, par Madame Frauke NITSCHKE, Conseiller juridique Sénior au CIRDI (en ligne)

12h30 - 12h45 : La médiation post arbitrale, par Maître Alain Fénéon, Avocat honoraire, Arbitre et Médiateur International-Paris. (en ligne)

12h45-13h15 : Accord de médiation et sentence Arbitrale en Russie, par ROMAN ZYKOV, Secrétaire Général du l'Association Russe d'arbitrage ; **Le changement du paysage de l'arbitrage pour les litiges russes**, par Monsieur ROMAN ZYKOV, Secrétaire Général du l'Association Russe d'arbitrage.

13h15 - 13h30 : Questions / Réponses

13h30 – 13h45 : Signature d'un Mémoire d'entente entre l'Association Russe d'Arbitrage et l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA).

13h45 – 14h40 : Pause déjeuner

14h45 - 15h45

TROISIEME SESSION : LA SENTENCE ARBITRALE

Modérateur : Monsieur Jean Marie KAMBUMA NSULA, Magistrat hors hiérarchie, Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.

14h45 - 15h00 : Élaboration de la sentence arbitrale OHADA, par Docteur Sylvie BEBOHI EBONGO, Avocate aux Barreaux de Paris et du Cameroun.

15h00 - 15h15 : Le contrôle préalable de la sentence arbitrale CCJA par le Comité de suivi des procédures, par Docteur MAMADOU KONE, Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA

15h15 - 15h30 : Tendances récentes et lourdes de l'arbitrage OHADA, par Maître Ismaël MAMADOU KONATE, ancien Ministre de la Justice, Garde des sceaux du Mali, Avocat aux Barreaux

de Paris et du Mali.

15h30 – 15h45 : La circulation internationale des Sentences Arbitrales OHADA, par Monsieur Hamidou TANGARA, Enseignant-Chercheur à l'Université Sorbonne Paris Nord et Élève-Avocat à l'École de Formation professionnelle du Barreau de Paris.

15h45 - 18h15

QUATRIEME SESSION : Les Sentences Arbitrales non OHADA

Modérateur : Monsieur Dominique HASCHER, ancien Conseiller Général de la Cour International d'Arbitrage de la CCI, ancien Conseiller à la Cour de Cassation de France, ancien Président de la Société de Législation Comparé.

15h45 – 16h00 : L'exécution au Cameroun d'une sentence arbitrale rendue en dehors de l'espace OHADA, par Docteur Martin ATEBAH, Magistrat, Chargé d'Études Assistant à la Direction de la Législation, Ministère de la Justice du Cameroun.

16h00 - 16h15 : L'élaboration de la sentence arbitrale au Kenya, par Professeur Kenneth WAYNE, Présidente de la Chartered Institut of Arbitrators, Kenya Branch.

16h15 - 16h30 : Comment assurer la finalité de la sentence arbitrale, par Maître Diane OKOKO, Avocate au Barreau du Nigeria.

16h30 - 16h45 : Les métamorphoses de la sentence arbitrale, par le Professeur Sébastien MANCIAUX, Université de Bourgogne France.

16h45 - 17h00 : L'Arbitrage et la Médiation à l'ère de l'intelligence artificielle, par Monsieur TAKASHI TAKASHIMA. (en ligne)

17h00 - 17h15 : La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales électroniques, par Docteur Gaston KENFACK DOUAJINI, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA)

17h15 – 17h30 : L'exécution apaisée de la sentence arbitrale OHADA par Monsieur Benoît Placide MEVOUA, Magistrat – Chef de la division des Affaires Juridiques du Ministère des Finances du Cameroun.

17h30 - 17h45 : Le rôle de la diplomatie dans l'exécution des titres exécutoires, par le Docteur MOUGNAL SIDI ; Directeur des Affaires Juridiques et des Engagements Internationaux de l'État au Ministère des Relations Extérieures du Cameroun.

17h45 - 18h00 : Les motivations du Législateur OHADA en matière d'exécution des accords de médiation et des sentences arbitrales, par Docteur Alex NDZUENKEU, Directeur des Affaires juridiques de la documentation et de la Communication de l'OHADA.

18h00 - 18h30 : Questions / Réponses.

19h00 : Fin de la Conférence et Cocktail Propos conclusifs, par le Professeur MAYATA.